

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025121905

Séance du 19/12/2025

Référence
2025121905

Objet de la délibération
OUVERTURE D'UN CAMP ADOS ETE 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	14	19

Date de la convocation
12/12/2025

Date d'affichage
19/12/2025

Vote
A l'unanimité
Pour 19
Contre 0
Abstention 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le 19/12/2025

Et

Publication ou notification du

L' an 2025 le 19 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire

Présents : ROLLAND Thierry, PROUVEUR Aurore, JONVILLE Yves, FOUQUART Paul, BONNEEL Audrey, CARPENTIER Florine, DEFFONTAINE Bernard, HARDY Nicole, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, SELOSSE Olivier, D'HULST Thierry, DUPAS Philippe, JOLY Julien

Absents excusés : DE NANTEUIL Christian représenté par PROUVEUR Aurore, FAUCHILLE Patrice par FOUQUART Paul, POULAIN Brigitte représentée par JONVILLE Yves, FLEUROUX Stéphanie représentée par D'HULST Thierry, REFFAS Alain représenté par ROLLAND Thierry

Absents: LEBRUN Nathalie

A été nommé(e) secrétaire : Madame Aurore PROUVEUR

Objet de la délibération : OUVERTURE D'UN CAMP ADOS ETE 2026

Madame Audrey BONNEEL, ajointe à la jeunesse, propose au Conseil Municipal d'organiser un camp d'adolescents pour les jeunes willemois âgés de 13 à 16 ans pour l'été 2026.

Le camp d'adolescents doit se dérouler dans une région qui reste à définir. Il sera limité à 24 jeunes willemois.

La déclaration d'ouverture de camp d'adolescents doit être effectuée auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (articles L.227-1 à 4 et R227-1 du Code de l'action sociale et des familles). L'arrêté du 3 novembre 2014 relatif à la déclaration préalable aux accueils de mineurs mentionnée par l'article R.227-2 du Code de l'action sociale et des familles précise les modalités de celle-ci.

Les frais relatifs à son organisation seront prévus au budget primitif.

Les inscriptions seront reçues à l'espace jeunes.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/12/2025
Le Maire
Thierry ROLLAND

